

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Violences conjugales : il perce les yeux de sa concubine

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville / Gabon

**C**COURTE cavale pour Éric, un ressortissant camerounais qui a crevé les deux yeux de sa concubine, la Gabonaise Chantal, à qui son bourreau a aussi sectionné l'oreille gauche à l'aide d'un couteau. La scène à mettre sous le coup de la jalousie s'est produite, le 22 avril écoulé à Alibandeng, dans le 1er arrondissement de Libre-

ville. L'homme a été interpellé, à Libreville, par les agents de la Direction générale des recherches (DGR).

C'est donc une scène effroyable que les voisins du couple – connu pour être coutumier des bagarres – ont vécue vendredi dernier. En effet, alors que tout paraissait calme, la quiétude du voisinage est soudainement perturbée par les cris de Chantal. "Nous pensions qu'ils étaient, comme à leur habitude, en train de se battre et que tout rentrerait vite dans l'ordre. Mais, on était loin d'imaginer que le pire était arrivé", relate un témoin. Ce dernier explique que lors de leur arrivée au domicile du couple, ils ont trouvé Éric sur sa concubine ensanglantée. "N'eût été l'intervention d'une dame des forces de sécurité, il l'aurait sans doute tuée", explique notre informateur, visiblement sous le choc. À ce qu'il semble, tout serait

parti d'une banale scène de jalousie. "Ce monsieur est très jaloux et très violent vis-à-vis de sa concubine. Le motif de la bagarre était que cette dernière serait rentrée à la maison après lui et qu'il la soupçonnait d'entretenir des relations "coupables" avec d'autres hommes. Ce qui n'était pas (nécessairement) vrai. Et chaque fois, c'était ainsi", laisse entendre notre source. Au cours de la dispute, le Camerounais s'est armé d'un couteau, pour arracher les yeux de sa femme. Comme si cela ne suffisait pas, il a achevé sa basse besogne, en l'amputant de son oreille gauche.

Profitant de l'attroupement autour de sa concubine, Éric a pris la fuite. Mais c'était sans compter avec la détermination des agents de la DGR, qui ont promptement été informés de la situation. Aussi, le mis en cause a-t-il été arrêté, quelques heures seulement



Photo: DR

Le mis en cause actuellement aux mains de la DGR.

après le drame dans un quartier de Libreville. Il devrait être

présenté devant le parquet de la République cette semaine.

### En bref

**UN** accident de bus, hier après-midi aux environs de l'échangeur de Nzeng-Ayong, a fait trois blessés – dont une jeune femme dans un état préoccupant – parmi la dizaine de passagers qu'il transportait. Les victimes ont été acheminées vers une structure hospitalière par les sapeurs-pompiers arrivés immédiatement sur les lieux.

### Le clin d'œil de *lybek*



## ...Oyem : une femme perd un œil dans une dispute conjugale

Alexis NDONG SIMA  
Oyem/Gabon

**D**AME Ndong Obone Eyi, Gabonaise de 45 ans, va devoir passer le restant de sa vie borgne. En effet, elle a perdu son œil gauche lors d'une dispute conjugale avec son compagnon, le nommé Jean-Paul II Ezima Essono. L'homme de 34 ans a été écroué à la maison d'arrêt d'Oyem.

La dernière dispute entre le couple a eu lieu la semaine dernière au quartier Ndanva. Selon une source proche du dossier, tout serait parti du désir de Jean-Paul II Ezema Essono de rallier Makokou, le chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo, où le sans-emploi espère trouver du travail. Mais sa compagne, enceinte de trois mois, s'oppose à cette idée. La tension monte et une bagarre éclate entre les deux. La dame qui ploie



Photo: Alexis Ndong Sima

Ndong Obone Eyi amputée de son œil gauche à cause des coups portés par son compagnon.

sous une pluie de coups, réussit à fuir et se réfugie chez sa sœur au quartier Ngouema. Mais Jean-Paul II Ezema Essono la suit au domicile de sa belle-sœur et demande à sa dulcinée de regagner le foyer. Devant le refus de cette dernière de le suivre, l'homme

pique une colère noire et se remet à la battre. Craignant pour la vie de Ndong Obone Eyi, sa sœur se rend rapidement au commissariat de police d'Oyem où elle dépose une plainte contre son beau-frère pour violences. C'est sur la base de ce document que les agents de la Brigade anticriminalité (BAC) vont se rendre au domicile du bourreau présumé, aux fins de procéder à son interpellation. Conduit au poste de police puis interrogé, Jean-Paul II Ezema Essono reconnaîtra non seulement les coups portés à sa compagne le jour même des faits, mais aussi et surtout, ceux ayant occasionné la perte de son œil gauche, un mois auparavant.

Le mis en cause a été présenté devant le parquet de la République près le tribunal de première instance d'Oyem, où le juge d'instruction lui a décerné un mandat de dépôt à la prison du Peloton.